

# Tire-Gard<sup>MD</sup>

GARANTIE CONTRE LES RISQUES ROUTIERS



**Une garantie avec la réparation des pneus assurée.  
Vous êtes protégé sur la route devant vous.**

Ce dépliant est fourni à titre informatif seulement.  
Veuillez consulter votre certificat pour les modalités et conditions particulières à la couverture, la disponibilité provinciale et les dispositions.  
Ce programme n'est pas offert au Québec. (S.E. ou O).

**Tire-Gard<sup>MD</sup>**

GARANTIE CONTRE LES RISQUES ROUTIERS



**La couverture dont vous avez besoin, accompagnée de notre garantie.**

- Le montage, l'équilibrage et l'installation sont tous couverts sans franchise
- Le gonflage des pneus à l'azote maintient une bonne pression et améliore l'adhérence à la route
- Les pneus de rechange ne font pas l'objet d'un calcul au prorata (en fonction de l'usure)
- Même en conduisant avec soin, vos pneus peuvent subir des dommages causés par :
  - Nids de poule
  - Clous et vis
  - Verre
  - Fissures de la chaussée
  - Débris en provenance d'autres véhicules
  - Débris de construction

## Foire aux questions

**Ma voiture possède déjà une garantie du fabricant, pourquoi aurais-je besoin de la garantie Tire-Gard<sup>MD</sup> pour les pneus et les jantes?**

La garantie du fabricant ne couvre pas les dommages à vos pneus. La garantie Tire-Gard<sup>MD</sup> pour les pneus et les jantes vous assure que vos pneus/jantes seront remplacés ou réparés en cas de dommages résultants de dangers de la route.

**L'azote est-il explosif ou à risque?**

Non. L'azote est un gaz sécuritaire, incombustible, ininflammable et non corrosif.

**Combien de fois puis-je faire réparer ou remplacer un pneu endommagé?**

Vous pouvez faire réparer/remplacer vos pneus tant que votre indemnité maximale le permet.

**Est-ce que l'azote a une incidence sur le système de surveillance de la pression des pneus (SSPP) de mon véhicule?**

L'azote contribue au maintien de la bonne pression dans vos pneus et réduit le nombre d'anomalies détectées par le SSPP.

**Que dois-je faire si j'ai une crevaison?**

Retournez chez votre concessionnaire vendeur et vos pneus seront réparés de façon sécuritaire ou remplacés sans frais. Consultez votre garantie pour tous les détails.

**Est-ce que je devrai payer quoi que ce soit?**

Non. Tous les coûts de réparation ou de remplacement de vos pneus sont entièrement couverts.

**Est-ce que je dois quand même vérifier la pression de mes pneus?**

Oui. Transport Canada vous conseille de vérifier la pression de vos pneus une fois par mois, particulièrement lorsque vous prévoyez faire un long voyage.

**Puis-je ajouter de l'air ordinaire en cas d'indisponibilité d'azote?**

Oui. L'azote peut être mélangé avec de l'air comprimé au besoin. Toutefois, pour conserver les avantages de l'azote, retournez chez votre concessionnaire vendeur dès que vous en avez la possibilité pour qu'il procède au dégonflage, puis au regonflage de vos pneus à l'azote.

**Protégez vos pneus contre les dangers de la route sans frais.**

Tire-Gard<sup>MD</sup> garantit qu'en cas de crevaison de l'un ou de plusieurs de vos pneus causée par un danger de la route, vous n'aurez qu'à retourner chez votre concessionnaire vendeur pour faire réparer ou remplacer vos pneus, sans frais.

Vos pneus d'hiver sont également couverts en vertu de la garantie Tire-Gard<sup>MD</sup>, sans frais supplémentaires, si vous les avez achetés chez votre concessionnaire vendeur.